

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 2268



Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 28 août 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2268 modifiant les règlements numéros 859 et 971 *pour la préparation de plans et devis, concernant la réalisation d'une usine d'épuration située sur la rue des Gouverneurs dans le secteur du Domaine-Vert Nord* et modifiant le règlement numéro 1649 *Autorisant la préparation de plans et devis, pour des travaux visant l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'épuration Sainte-Marianne dans le secteur du Domaine-Vert-Nord*, afin de modifier le bassin de taxation desdits règlements.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu l'approbation légale suivante:

- par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 11 janvier 2019.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 16 janvier 2019

La greffière,

Me Suzanne Mireault, avocate